LE DIMANCHE 28 AVRIL 2024

Le Rendez-Vous des Élégantes 2024

À compléter par l’exposant

Le signataire Madame, Monsieur : ……...
Agissant en qualité de : …….....
M’engage sur la base du règlement suivant.

Nom de l’entreprise / association : ……...
Adresse : ……..
Code postal : ……
Adresse électronique : …….....
Numéro de téléphone : …….....

Description de l’activité : ……
……
……
……
……
……

Documents obligatoires à nous retourner :

POUR TOUS LES EXPOSANTS

- Une photocopie de votre pièce d’identité
- Une attestation d’assurance responsabilité civile en cours de validité

POUR LES PROFESSIONNELS

- Un extrait de Kbis du registre du commerce

POUR LES ASSOCIATIONS

- Un justificatif d’affiliation à l’association

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Règlement

Ce règlement fixe et détermine les règles de l'événement « le Rendez-Vous des Élégantes 2024 » notamment sur les conditions d'occupation des emplacements ainsi que les modalités de sécurité.

Horaires d'ouverture

Les jours et horaires de tenue du Rendez-Vous des Élégantes 2024 sont fixés comme suit :

DIMANCHE 28 AVRIL 2024

- Installation place de Nordwalde → années 1930 à 1950 : 08h00
- Installation chemin Saint-Loup → agricoles et militaires : 08h30
- Installation Maison Perennou → année 1900 à 1930 : 09h00
- Installation parking de la Ferme du Bourg → année 1950 à 1970 : 09h30
  Sous réserve de modification par l'organisateur.
- Horaire d'ouverture au public : de 10h00 à 17h00

Les exposants doivent scrupuleusement respecter l'horaire d'arrivée.
Aucun départ ne sera autorisé avant l'horaire de fin de l'événement.

Emplacements & véhicules autorisés

EMPLACEMENT

- Le rassemblement statique est organisé sur les lieux suivants : place de Nordwalde, chemin Saint-Loup, Maison Perennou et parking de la Ferme du Bourg.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant.
- La participation est gratuite. Aucun droit d'entrée financier ne sera demandé aux participants pour exposer leur(s) véhicule(s).
- Les emplacements ne sont ni fermes, ni définitivement acquis d'une année sur l'autre.
- Il est interdit aux exposants d'exercer une activité autre que celle qui était initialement convenue.
- Les exposants sont tenus de veiller à ce que leurs équipements soient sécurisés et conformes aux normes en vigueur. Tout matériel inflammable ou dangereux est strictement interdit. En cas de dommages causés, les exposants seront tenus responsables.

VÉHICULES AUTORISÉS

- Dans la limite des emplacements disponibles, les véhicules, de 1900 à 1970, anciens, sportifs, utilitaires et d'exception sont autorisés à participer à l'événement.
- Des exceptions sur l'époque et le type de véhicule peuvent être faites selon le modèle du véhicule.

Sécurité

SECURITÉ

- Chaque titulaire d'emplacement doit justifier d'une assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession ou activité et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses auxiliaires ou ses installations.
- Les dommages aux biens de la Commune doivent notamment être garantis.
- Le rassemblement est statique et ne doit en aucun cas donner lieu à une compétition de vitesse ou d'épreuve sportive.
- Aucun trouble de voisinage, à l'ordre public et mise en danger de visiteurs et riverains ne sont admis.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

- Les exposants s'engagent à être en règle et posséder un permis de conduire valide et les documents de bord du véhicule : carte grise, assurance…
- Les exposants s'engagent sur l'honneur, en retournant ce règlement signé, à présenter un véhicule conforme au code de la route.

STATIONNEMENT

- Le stationnement de tout véhicule non habilité est interdit dans le périmètre de l'événement.
- Les véhicules non habilités devront être garés sur les parkings prévus à cet effet.

VOL, VANDALISME & PERTE

- La Commune ne pourra être tenue responsable d'éventuels pertes, vols ou dommages subis par les exposants.
- Chaque exposant est tenu de prendre des précautions utiles pour se prémunir contre ces risques. Il est conseillé de ne pas laisser d'objet ou de marchandise sans surveillance.

Engagements de l’organisateur

ACCUEIL

- L’organisateur s’engage à offrir un café aux exposants au moment de l’installation.

DÉJEUNER

- L’organisateur s’engage à offrir deux tickets repas aux exposants à utiliser auprès de nos restaurateurs présents sur place.

Toute infraction au présent règlement entraînera le retrait de la place.

Date et signature
Avec mention « lu et approuvé »

Fiche technique

Le dimanche 28 avril 2024 | Centre-Bourg | Ville d'Amilly

CADRE À COMPLÉTER PAR L'EXPOSANT

Nom de l'exposant : ……..……..

Nom du club : ……..……..……..

Nombre d'emplacements souhaités : …… *(sous réserve des espaces disponibles)*

CADRE À COMPLÉTER PAR L'EXPOSANT POUR CHAQUE VÉHICULE EXPOSÉ

Type du véhicule : ☐ ancien ☐ sportif ☐ exception ☐ autre : ……

Marque : ……..……..……..……..

Modèle : ……..……..……..……..

Année : ……..…… Immatriculation : ……..……..……..……..

Cylindrée : ……..……..……..……..

Anecdote au sujet du véhicule : ……..……..……..……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

VEUILLEZ NOUS JOINDRE DES PHOTOGRAPHIES DU VÉHICULE EXPOSÉ